

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2021



Compte rendu affiché le **08 JUIL. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 29 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_052

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
COOPÉRATIVE SCOLAIRE
DE L'ÉCOLE VICTOR
BASCH - RÉALISATION
D'UNE FRESQUE MURALE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI
M. THEVENOT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. FERRIEUX (par proc. à M. GILLARD), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. DEYGAS (par proc. à M. TOLLET), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
Mme GARANDEAU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **08/07/21**

Identifiant de l'Acte :

20210705 - D2021_052 - DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, une classe de CE1 de l'École Victor Basch a conduit un projet sur le thème du Street Art.

Ainsi, sur plusieurs semaines, l'enseignante Madame Bougreau a travaillé sur le Street Art et les arts visuels avec ses élèves, les initiant aux outils et techniques utilisés par les artistes : une approche différente pour aborder la lecture et la compréhension des élèves, les doter de nouveaux acquis en termes de culture artistique et développer leur curiosité.

Les élèves ont ensuite réalisé eux-mêmes leurs œuvres de Street Art sur les fenêtres de l'école (œuvres éphémères).

Pour finaliser cette action, l'enseignante a proposé à la Ville la réalisation d'une fresque sur le mur de l'école Victor Basch.

Afin de poursuivre cette dynamique collective et de valoriser l'investissement des enfants tout au long de ce projet, cette œuvre est coréalisée entre les élèves de la classe et un artiste de Street Art, à la fin de l'année scolaire (du 21 au 25 juin).

En lien avec le souhait des enfants, de la ville et de l'artiste, la fresque symbolise un environnement végétal et des animaux aquatiques sur le pignon ouest de l'école, respectant ainsi une identité forte du quartier (berges du Rhône, usine des eaux).

Afin de financer ce projet, la coopérative scolaire de l'école Victor Basch sollicite le soutien de la Ville par le versement d'une subvention de 2 140 € permettant la prise en charge de l'intervention de l'artiste.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 2 140 € à la coopérative scolaire de l'Ecole Victor Basch ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 213A nature 6745.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET

08 JUL. 2021

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.